



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Contribuez à la transition écologique et solidaire !

## Vos projets, programmes, actions locales : leviers de la mobilisation au service d'une transition écologique et solidaire

Le couple commune et intercommunalité est l'échelon de proximité avec les citoyens. Ses compétences opérationnelles en font un acteur majeur pour mettre en œuvre la transition écologique et solidaire. Cette transition est celle d'un territoire inclusif et résilient, qui répond à la fois aux besoins primaires de sa population et aux enjeux d'un développement juste, sobre en ressources et décarboné. La crise engendrée par l'épidémie de COVID-19 démontre combien il est essentiel de prendre en compte dans chaque décision publique des objectifs sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques.

Les territoires se sont mobilisés depuis de nombreuses années en faveur du développement durable : Agenda 21 local, Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), planification, éco quartiers, soutien à l'économie locale, Projet Alimentaire territorial. À partir de leurs expériences, ils ont construit ensemble des méthodes qui peuvent s'appliquer à tous les projets. Participation des publics, transparence, pilotage ouvert, transversalité, évaluation partagée et amélioration continue.

### Un cadre d'action partagé, l'Agenda 2030

L'Agenda 2030, adopté par l'ONU en 2015 définit 17 Objectifs de développement durable (ODD). Il dessine une feuille de route qui

couvre toutes les questions de société. Il porte une vision volontaire de transformation du monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable, à horizon 2030.

État, Collectivités, associations, entreprises, citoyens... Chacun doit prendre part à l'atteinte des ODD et contribuer à son niveau à apporter des solutions ! Au regard de leurs compétences et de leurs missions, les collectivités locales ont un rôle clef à jouer et les ODD peuvent leur être très utiles. Ils constituent un cap international ainsi qu'une feuille de route essentielle pour renforcer les politiques locales, leur donner une lisibilité transversale et faciliter les échanges entre collectivités.

### Une feuille de route nationale et le dispositif « services publics écoresponsables »

En septembre 2019, la France a présenté sa feuille de route pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Structurée autour de six enjeux prioritaires, déclinés en propositions et objectifs, cette feuille de route est le résultat d'un travail collectif mené par plus de 300 acteurs - publics, privés, et associatifs.

Les services publics ont un rôle clef dans la réalisation de cette feuille de route nationale. En 2020, le dispositif « services publics écoresponsables » propose un cadre d'action. Mobilité, achats responsables, réduction

des consommations d'énergie... Ce dispositif identifie des mesures prioritaires qui peuvent être mises en place.

### Une gouvernance dédiée, portée par les élus de la collectivité

La transition écologique et solidaire dans les territoires repose sur un portage politique fort. Elle doit donc être portée par les élus. La coopération entre acteurs et la participation citoyenne sont des facteurs clés pour élaborer des modes de développement territoriaux en faveur de la transition écologique et solidaire. La collectivité joue un rôle d'animateur et de facilitateur, et favorise une gouvernance multi acteurs.

La transition écologique doit s'accompagner d'une transition démocratique : ce message, déjà contenu dans la déclaration de Rio et la charte de l'environnement, a valeur constitutionnelle, et est repris dans l'Agenda 2030. Associer les différents acteurs à tous les niveaux (entreprises, associations, citoyens...), c'est renforcer l'action : des décisions plus robustes, des projets partagés, la démultiplication des opportunités par la reconnaissance des expertises de chacun, laissant la place aux initiatives au service du collectif. Donner une place à chacun, c'est nous responsabiliser tous.



## Les ODD, une boussole au service de vos ambitions

*Les objectifs de développement durable correspondent à des compétences des collectivités territoriales et des acteurs locaux, en lien avec l'accès aux services essentiels - eau, énergie, santé, éducation...*

### Donner du sens à l'action en s'appuyant sur des réalisations concrètes et quotidiennes

Les 17 ODD sont un précieux support d'analyse des actions locales (projet, politique, stratégie) pour vérifier que l'action s'inscrit bien dans un objectif de développement durable :

- Caractériser chaque action par ses liens avec les 17 objectifs et identifier les ODD concernés ;
- Évaluer l'impact de l'action (positif, neutre, négatif) sur les ODD concernés ;
- Construire une démarche d'amélioration de l'action, en s'interrogeant, à travers les 17 ODD, sur les besoins, les objectifs et les pratiques ;
- Mesurer l'atteinte des objectifs et se doter d'indicateurs de mesure de progrès ; à ce stade, l'action peut être examinée au regard des cibles correspondant aux objectifs.

Les Objectifs de développement durable et leurs cibles, ou sous-objectifs, sont le cœur de l'Agenda international 2030. Au niveau local, ils peuvent permettre d'enrichir les projets menés dans les territoires, surtout lorsqu'ils sont combinés entre eux.

*des collectivités ont aussi des impacts sur l'ODD 8 « Travail décent », l'ODD 5 « Égalité entre les femmes et les hommes », l'ODD 10, « Réduction des inégalités » (clauses sociales, collaborations avec des ESAT des acteurs de l'ESS, clauses sur la traçabilité des produits...), et d'autres ODD en fonction des segments d'achats (achats d'énergie, traitement des déchets dans une démarche de réduction, entretien d'espaces verts...).*

- Les ODD s'accompagnent d'un panel d'indicateurs qui peuvent être utiles pour la collectivité, en fonction de ses projets. Par exemple, un territoire qui est engagé dans une politique de développement du numérique pourra utiliser les indicateurs suivants : proportion de jeunes et d'adultes compétents en informatique et en communication (ODD4) ; proportion de la population ayant accès à un réseau mobile (ODD 9) ; proportion de la population utilisant internet (ODD 17).

### Un levier de mobilisation pour mettre en cohérence les actions de la collectivité et animer les acteurs territoriaux au service de la transition écologique et solidaire du territoire

Les ODD peuvent constituer un langage commun à l'ensemble des acteurs de la collectivité. La transversalité de l'Agenda 2030 peut enrichir les projets, en élargissant leurs horizons et leurs échelles.

- L'ODD 12 « Consommation et production responsables » concerne directement les collectivités dans leur fonction d'acheteur (analyse du besoin, réponse qui intègre des économies de ressources ou des prestations différentes, écoconception, recours à des énergies nouvelles, démarche d'économie circulaire...). Les achats

o L'ODD 2 «Alimentation et agriculture durables» fait écho à la responsabilité des collectivités territoriales et des acteurs de l'alimentation locale : assurer l'accès à une offre de restauration collective de qualité et abordable, mettre en place des mesures de prévention contre la malnutrition, en particulier dans les écoles, et protéger les ressources en eau par une agriculture sans intrants chimiques. Il peut aussi faire écho aux objectifs des associations d'insertion pour créer des emplois locaux et professionnaliser (ODD 8). La communauté

de communes de la région d'Audruicq a ainsi fait l'acquisition foncière d'une exploitation agricole pour soutenir l'activité de deux structures opérationnelles de l'ESS. Dans la commune de Mouans-Sartoux, des cantines scolaires 100% bio et en circuit court ont été créées. Les collectivités jouent un rôle essentiel d'animation des acteurs territoriaux et de facilitation pour permettre l'émergence des coopérations.

## Des démarches pilotées par la collectivité au service de la TES

Une collectivité porte une ambition qui s'incarne dans un projet de territoire. Les 17 objectifs de développement durable sont un levier pour la mise en œuvre d'un projet d'avenir partagé autour de la transition écologique et solidaire. Ils favorisent l'implication de tous et l'émergence de coalitions pluri-acteurs.

La boussole des ODD permet de faire converger des démarches sectorielles vers un référentiel transversal commun. De nombreuses démarches territoriales ont été engagées face aux défis actuels de résilience (adaptation aux enjeux du changement climatique, santé/environnement, préservation de la biodiversité, économie territoriale durable...). L'Agenda 2030, par son approche systémique, permet une lecture transversale des programmes sectoriels. La pertinence des actions ainsi mises en lien est renforcée et enrichie par d'autres enjeux - pauvreté, éducation, emplois locaux...

En s'appuyant sur les synergies, les articulations et les points d'achoppement, la mise en perspective des politiques territoriales et des enjeux locaux au regard des 17 ODD éclaire les décisions.

### Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), une dynamique ambitieuse de transformation des territoires

Les CRTE établissent de nouvelles relations entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). Trois ambitions interdépendantes : la transition écologique, le développement économique, la cohésion territoriale. Destinés aux territoires ruraux, urbains, ultra marins, les CRTE participent à la réussite du plan de relance économique et écologique. À terme, accélérateurs des dynamiques de transformations des territoires, leur vocation intégratrice permettra de simplifier les dispositifs proposés, en réponse aux projets de territoire. Les collectivités territoriales, notamment les plus fragiles, sont soutenues par l'Etat. Les CRTE formalisent les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation.

## Ressources

Agenda 2030 : [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)

Ademe, fiches pratiques : <https://www.ademe.fr/demain-territoire>

Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités, guide du comité 21 : <https://www.amf.asso.fr/documents-guide-pour-appropriation-agenda-2030-par-les-collectivites/39767>

**Élus, collectivités** : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD, guide du PFE et l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement : [https://www.partenariat-francais-eau.fr/wp-content/uploads/2018/11/ENCART\\_17-exemples-de-](https://www.partenariat-francais-eau.fr/wp-content/uploads/2018/11/ENCART_17-exemples-de-)

[collectivit%C3%A9s\\_doubles.pdf](#)

ODD et territoires, thema : <https://www.agenda-2030.fr/thema-odd-et-territoires>

Charte de la participation du public : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public>

Communauté de communes Erdre et Gesvres, témoignage : <https://www.agenda-2030.fr/actualites/agenda-2030-comment-enrichir-les-projets-de-territoires-423>

Boîte à outils ODD : <https://www.agenda-2030.fr/ressources/les-odd-portee-de-main-avec-la-boite-outils-odd-289>

Meth'ODD : <https://www.methodd.fr/>

CERDD : <http://www.cerdd.org/>

Contrats de relance et de transition écologique : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>

Circulaire Premier Ministre du 20 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables : [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/02/cir\\_44936.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/02/cir_44936.pdf)

CNIS : <https://www.cnis.fr/instances/groupe-de-travail-declinaison-francaise-des-indicateurs-des-objectifs-de-developpement-durable>

# Les collectivités témoignent !

« Prendre en compte l'envie  
et la compétence de nos habitants »

CC Erdre et Gesvres

« Faire participer les citoyens  
au projet Agenda 2030 »

Longic

« Explorer des chemins  
nouveaux »

Strasbourg

« Les ODD, instruments non  
contraignants, offrent aux  
différents schémas une  
« trajectoire de sens »

Comité 21

« Se mettre dans une perspective  
beaucoup plus profonde que juste  
son territoire »

CC Erde et Gesvres

« Modifier les visions  
des citoyens sur leur réalité »

Strasbourg

« Quand les élus prennent  
conscience, ils trouvent  
les moyens de progresser »

Mouans Sartoux

« + de 60% des ODD sont de la  
compétence des collectivités locales »

Strasbourg

« Nous avons une part de responsabilités  
par rapport aux générations futures, qui  
donne envie d'agir »

Niort

« Les ODD, instruments non contraignants,  
offrent aux différents schémas  
une « trajectoire de sens »

Comité 21

« Les ODD donnent une direction.  
Les collectivités locales doivent  
apporter leur contribution »

Besançon

« L'important, c'est la continuité  
des générations avec des objectifs  
communs que sont les ODD »

Strasbourg

« L'agenda 2030 a permis d'insuffler  
un nouvel élan bienvenu dans  
les politiques publiques »

Ayen

« Faire de l'environnement un levier de  
développement économique  
et d'éducation populaire »

Cap Nord Martinique

contact : [datpa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:datpa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité